



## COMPTE-RENDU

Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-un mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,  
**Présents** : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON  
**Excusés** : Chantal BECAAS (procuration à Anne-Marie BARRAQUE), Marie-Christine GARROCCO, Etienne CURT,  
**Secrétaire de séance** : Laurent MARQUE

**Désignation du secrétaire de séance** : Laurent MARQUE

### **Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal du 19 décembre 2018

### **Question n°2 : Examen et vote du compte de gestion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**VOTE** le compte de gestion 2018.

### **Question n° 3 : Vote du compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon)  
**VOTE** le compte administratif 2018.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 18 199.56 €
Fonctionnement	364 038.68 €
Résultat global	345 839.12 €

### **Question n° 4 : Affectation de résultat 2018**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon)

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	364 038.68 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	221 891.56 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	142 147.12 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 18 199.56 €

### **Question n° 5 : ONF – Programmation 2019 – Financement Conseil Départemental – Conseil Régional**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 887.12 €, représentant 20% du montant HT des travaux estimés.

**S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement, soit 1 330.68 € et l'avance de TVA, soit 266.14 €.

**S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

### **Question n° 6 : Déménagement des bureaux de la mairie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter provisoirement à la mairie le bâtiment situé à la Salle Lapuyade, le temps que soient exécutés les travaux de rénovation de la mairie.

### **Questions n°7 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Face S – Sécurisation 2017 » APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 15SE027**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	40 213.28 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 021.33 €
- actes notariés (2)	345.00 €
- Frais de gestion du SDEPA	1 675.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 255.16 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	29 765.74 €
- T.V.A préfinancée par SDEPA	7 441.44 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	7 372.43 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 675.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 255.16 €</b>

### **Question n° 8 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie civil Communications Electroniques Option A 2019 » APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19TE001**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	6 477.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 477.62 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt contracté par le Syndicat	6 477.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 477.62 €</b>

### **Question n° 9 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2019 »**

#### **APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19EP004**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- <b>APPROUVE</b> le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :	
- montant des travaux TTC	1 776.43 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	177.65 €
- Frais de gestion du SDEPA	74.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 028.10 €</b>

- <b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation FACE	651.36 €
- FCTVA	320.55 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	982.17 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	74.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 028.10 €</b>

### **Question n° 10 : Délégation pour signature de document d'arpentage et frais de géomètre**

Le Conseil Municipal,

Par 10 voix pour et 3 votes contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon)

**DÉCIDE** - de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour *arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales, notamment par<sup>1</sup> la signature du document d'arpentage établi par le géomètre-expert dans le cadre d'une procédure de bornage amiable et régler les frais de géomètre-expert correspondants.*

- *qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente délégation.*

### **Questions diverses :**

- **Commission de contrôle des listes électorales**

La commission est composée de Mme PEES, M. MARQUE, Mme GARROCCQ, M. ALBIRA et Mme Solange BECAAS.

La commission doit se réunir au moins 1 fois par an, et en tout état de cause, avant chaque scrutin, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin.

La réunion doit avoir lieu le 2 ou le 3 mai 2019.

M. le Maire rappelle que la commission exerce un contrôle a posteriori des inscriptions et radiations validées par le maire.

Séance levée à 21h